

**Information pratique pour le prélèvement automatique**

Madame, Monsieur,

Pour une meilleure organisation du restaurant scolaire je vous prie de bien vouloir prendre note de la mise en place du prélèvement automatique.

**Règlement par prélèvement**

Remplir le mandat SEPA et joindre un RIB à renvoyer au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre. Le premier prélèvement se fera au mois de janvier et le dernier de l'année scolaire en juin.

Ces documents sont à envoyer à l'adresse suivante :

Collège du paruthiol  
A l'attention de la société Newrest  
445 route de Peron  
01630 PERON

Tarifs :

Pour 4 repas par semaine : : 51,33 €/mois  
Pour 3 repas par semaine : 38,50 €/mois

Le prélèvement est effectué le 10 du mois.

**Je vous rappelle que tous les comptes doivent toujours être créditeurs dans le cas contraire, une lettre de relance vous sera envoyée à chaque vacance scolaire et si besoin nous ferons suivre les dossiers à une société de recouvrement.**

**Nous remboursons les comptes en fin d'année scolaire à condition d'avoir un écrit de votre part : [chef.111ron@newrest-coralys](mailto:chef.111ron@newrest-coralys)**

Je me tiens à votre entière disposition pour toute autre demande.

Merci de votre compréhension

Cordialement

Laurent Neuzillet

Chef gérant Newrest

Collège du Paruthiol

Tel : 04 50 48 86 71